

Premièrement, la Société Radio-Canada devra contribuer activement à l'expression culturelle et à l'échange des diverses formes qu'elle peut prendre, et cet esprit s'appliquera aux services complémentaires.

Deuxièmement, son président sera membre de son conseil d'administration et sera nommé par décret.

Troisièmement, la programmation éducative, notamment celle qui est fournie au moyen d'installations d'un organisme éducatif indépendant, fera partie intégrante du système canadien de radiodiffusion. La priorité sera accordée aux stations locales dont les émissions seront transmises par câble.

Monsieur le Président, le Canada a choisi de retirer à Radio-Canada l'obligation de promouvoir l'unité canadienne et d'y substituer celle de rendre compte de la réalité culturelle du pays. L'unité ne peut originer que d'une prise de conscience d'un partage d'identité. Le rôle des médias d'information est de décrire les événements, non de promouvoir une politique. Il est dans ce sens impensable que le Canada persiste à imposer à un organisme d'État l'obligation de promouvoir une idéologie plutôt que de rendre compte de ce qui existe.

Cela dit, je noterais que les notions de conscience, d'appartenance et de qualité ont caractérisé Radio-Canada depuis sa création en 1936. Cette société a été partout présente au Canada et a tenu un rôle essentiel au Québec. Elle a été à l'avant-garde des transformations sociales, elle a été le promoteur tenace d'une qualité linguistique et artistique, qui ne s'est jamais démentie. Maintes fois, j'ai dit que cette société d'État se doit d'être la pierre angulaire de l'expression de notre réalité culturelle.

Ce projet de loi précise le mandat de Radio-Canada et clarifie ses responsabilités en ce qui concerne les besoins de programmation canadienne, régionale et culturelle. Le rôle qu'elle est appelée à jouer aujourd'hui diffère sensiblement de l'ancien. Radio-Canada, en tant que radiodiffuseur public, se doit d'offrir aux Canadiens ce à quoi ils sont en droit de s'attendre d'un service financé à partir des fonds publics.

L'un des éléments les plus complexes de cette approche est probablement celui de tenir compte de ces attentes. Radio-Canada pourrait faire plus si elle disposait d'un financement deux fois plus élevé. J'imagine que la même chose vaut pour les régimes d'assurance-maladie, les programmes environnementaux et tous les autres

services offerts par le gouvernement. La réalité est que nous ne pouvons nous offrir un tel luxe.

Pour des raisons de contraintes budgétaires, Radio-Canada a redoublé d'efforts dans sa recherche de revenus provenant de la publicité. Ce moyen d'action n'a pas reçu bon accueil de la part des radiodiffuseurs privés et a sûrement eu des effets certains sur sa grille de programmation. Naturellement, la Société pourrait choisir, de son propre chef, de se départir de la publicité sur son réseau de télévision, comme elle l'a fait sur celui de la radio. Ce débat mérite certainement d'être poursuivi.

Depuis ses débuts, notre système de radiodiffusion a été lié à l'illustration de nos valeurs au Canada. Le projet de loi traduit l'évolution politique et culturelle de la société canadienne, sa confiance et sa maturité. Il sera bénéfique à l'ensemble de la population puisqu'il lui permettra de profiter d'un système de radiodiffusion plus complet, et surtout plus proche de sa réalité.

[Traduction]

**Mme Sheila Finestone (Mount Royal):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ce que le ministre avait à dire et j'ai trouvé que son discours donnait une bonne rétrospective qui montre qu'il comprend la complexité du secteur public et du secteur privé et de l'utilisation des ondes canadiennes.

Je voudrais faire une série d'observations en espérant que le ministre en prendra note et reconnaîtra qu'elles sont constructives et pourraient nous amener à adopter le projet de loi à l'unanimité en troisième lecture.

[Français]

À cet égard, c'est un honneur autant qu'un plaisir pour moi, de pouvoir prendre la parole dans cette honorable Chambre pour faire part, à vous ainsi qu'à tous les Canadiens, de mes réflexions sur le projet de loi C-40, visant à amender la Loi sur la radiodiffusion canadienne.

Ce projet de loi découle directement du rapport produit par la Commission Kaplan-Sauvegeau, ainsi que de quatre rapports déposés par le Comité permanent des communications et de la culture. De plus, le gouvernement avait déjà déposé un projet de loi presque identique à celui que nous étudions aujourd'hui, mais ce jumeau est mort au *Feuilleton* lorsque les élections de 1988 ont été déclenchées.

• (1330)

Nous, libéraux, croyons qu'à cause des circonstances géographiques, démographiques et culturelles du Canada, le gouvernement doit jouer un rôle de premier plan dans le secteur des télécommunications et de la radiodiffusion qui est un secteur tellement névralgique, un secteur culturel, un rôle vital dans notre pays. Pour se